



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres de santé

Question écrite n° 24960

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale au sujet des centres de santé. Les centres de santé, suite au cadre législatif de 1991 (loi et décrets) ont pour vocation première de permettre l'accès aux soins de tous les patients. Or il semblerait que se prépare actuellement un texte visant à modifier le rôle et le statut de ces centres de santé. C'est pourquoi, il lui demande quelle est la politique du Gouvernement en ce qui concerne la place des centres de santé, et s'il compte remettre en cause le cadre législatif de 1991.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24960

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1999, page 732